

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

25163-25167

Fourniture et livraison d'articles pour l'entretien et la rénovation des bâtiments

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 22 septembre 2025 à 12 :00 (midi)



REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LA PRESENTE CONSULTATION

L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 – Objet.....	3
1.2 - Mode de passation et type de contrat.....	3
1.3 - Décomposition de la consultation.....	3
1.4 - Montant des commandes.....	3
1.4.1 Montants minimum et maximum.....	3
1.4.2 Moyenne des commandes.....	3
2. Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 – Mode de dévolution.....	4
2.3 – Variantes.....	4
2.4 – Echantillons (lots 1, 2, et 3).....	4
3. Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution.....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4. Contenu du dossier de consultation.....	5
5. Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
6. Conditions d'envoi des plis.....	6
6.1 - Transmission électronique.....	7
7. Analyse des candidatures et des offres.....	7
7.1 - Sélection des candidatures.....	7
7.2 - Attribution des marchés.....	7
7.3 – Négociation éventuelle.....	9
8. Renseignements complémentaires.....	9
8.1 - Points de contact.....	9
8.2 - Procédures de recours.....	9

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison d'articles pour l'entretien et la rénovation des bâtiments pour les divers services municipaux de la ville de Lorient.

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 du code de la commande publique.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande (articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du code de la commande publique).

1.3 - Décomposition de la consultation

L'accord-cadre est alloti. Les prestations sont réparties en 5 lots :

Lots	Désignation	Code CPV (objet principal)
1 (25163)	Peinture (articles de peinture y compris revêtement muraux, sols,...)	44111400
2 (25164)	Articles sanitaires, plomberie et accessoires	44115200
3 (25165)	Articles en PVC, plastiques et matériaux composites	19520000
4 (25166)	Articles de menuiseries bois et faux-plafond	44220000
5 (25167)	Matériaux de construction	44110000

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Un même candidat peut se voir attribuer un ou plusieurs lots (dans le cas où un même candidat se voit attribuer un ou plusieurs lots, celui-ci s'engage à mettre à disposition tous les moyens nécessaires et suffisants pour assurer l'exécution des prestations des lots attribués).

1.4 - Montant des commandes

1.4.1 Montants minimum et maximum

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre (un an) est défini comme suit :

Lots	Désignation	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT
1 (25163)	Peinture (articles de peinture y compris revêtement muraux, sols,...)	0	120 000
2 (25164)	Articles sanitaires, plomberie et accessoires	0	90 000
3 (25165)	Articles en PVC, plastiques et matériaux composites	0	25 000
4 (25166)	Articles de menuiseries bois et faux-plafond	0	70 000
5 (25167)	Matériaux de construction	0	70 000
TOTAL ANNUEL		0	375 000

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

1.4.2 Moyenne des commandes

A titre indicatif, le montant moyen annuel des commandes de l'accord cadre précédent est détaillé par lot ci-dessous :

Lots	Désignation	Moyenne annuelle des commandes € HT
1 (25163)	Peinture (articles de peinture y compris revêtement muraux, sols,...)	60 000
2 (25164)	Articles sanitaires, plomberie et accessoires	55 000

3 (25165)	Articles en PVC, plastiques et matériaux composites	18 000
4 (25166)	Articles de menuiseries bois et faux-plafond	45 000
5 (25167)	Matériaux de construction	40 000

2. Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

2.3 – Variantes

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Aucune variante exigée n'est demandée.

2.4 – Echantillons (lots 1, 2, et 3)

Dans le cadre de la procédure d'analyse des offres, particulièrement dans la phase de tests des fournitures, le candidat a l'obligation de fournir gratuitement les échantillons demandés et mentionnés dans le bordereau des prix des lots concernés. Ils devront correspondre à l'offre financière.

La remise des échantillons est obligatoire. En cas de non remise des échantillons avant la date limite de remise des offres, le pouvoir adjudicateur déclarera l'offre du candidat **irrégulière**.

Ces échantillons seront testés et manipulés par les différents services utilisateurs. Les consommables seront également testés et usés.

L'ensemble des échantillons ne pourra donner lieu à facturation.

Ils pourront être récupérés dès l'attribution du présent marché et sous un délai de 6 mois à compter de la présente attribution.

Les échantillons seront à déposer / reprendre à l'adresse suivante :

Centre Technique Municipal
Magasin Général
5 rue Henri Dunant
56100 Lorient

Aux plages horaires suivantes : du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Les échantillons seront délivrés sous la forme d'un colis portant l'inscription :

ECHANTILLONS

N° de l'accord-cadre :

Fourniture et livraison d'articles pour l'entretien et la rénovation des bâtiments de la Ville

Lot n°.

La sécurité de l'envoi de ce colis incombe au soumissionnaire. La Ville de Lorient ne pourra être tenue responsable de la perte d'un colis. Chaque échantillon devra être identifié afin qu'il n'y ait pas de confusions possibles entre les différents candidats. Tous les échantillons fournis seront accompagnés des fiches techniques en français.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Le déclenchement de la reconduction pourra également être anticipé si le montant maximum annuel est atteint avant la fin de la période d'exécution.

La durée maximale de livraison sera indiquée par le candidat sur le(s) BPU(s) concerné(s) par l'offre.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prix sont fermes durant la première année puis révisibles conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chacun des lots
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE) : un par lot
- La fiche Qualité de service : une par lot
- La fiche « remises catalogues » : une par lot

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : www.megalys.bretagne.bzh

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou tout document équivalent.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

5.1.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

La Ville de Lorient demande les documents suivants :

- Concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Un extrait Kbis ;
 - Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.

- Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Les chiffres d'affaires des trois dernières années en identifiant la part de chiffre d'affaires relevant du marché concerné, sauf pour les entreprises nouvellement créées qui doivent justifier de leur date de création par tout moyen.

- Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ;
 - Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc ;
 - Une liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire) ;

A défaut, le candidat apportera la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par tout moyen.

- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) complétés.

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, cette vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée après l'analyse des offres et avant l'attribution du marché.

5.1.2 Pièces de l'offre

Afin de faciliter l'analyse des offres, il est expressément demandé aux candidats de transmettre les pièces financières (BPU/DQE) en version EXCEL ou libre office.

Documents de l'offre
L'acte d'engagement (AE)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) – lots(s) concerné(s) par l'offre
Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant détail quantitatif estimatif (DQE) : un par lot – Version Excel ou libre office
La Fiche « remises catalogues » (une par lot)
Le(s) catalogue(s) des prix du fournisseur
La fiche Qualité de service rédigée par la Ville dûment complétée (une par lot)
Les échantillons demandés (lots 1, 2, et 3)

6. Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation. Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature. Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure. La signature est au format XAdES, CAAdES, PAdES.

7. Analyse des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot 1 (25163) Peinture (articles de peinture y compris revêtement muraux, sols,...)

Critères	Pondération
1-Valeur technique suivant test sur échantillons, selon les critères suivants : - pouvoir de recouvrement - 5 points - facilité d'application - 5 points - temps de séchage - 5 points - odeur - 5 points	20 points
2-Qualité de service (40 points) : - moyens humains et techniques dédiés au marché - 5 points - modalités de traitement des commandes, SAV et facturation - 10 points - respect de l'environnement et développement durable - 25 points	40 points
3-Délais de livraison	5 points
4-Prix des prestations selon DQE	35 points

Lot 2 (25164) Articles sanitaires, plomberie et accessoires et **lot 3 (25165)** Articles en PVC, plastiques et matériaux composites

Critères	Pondération
1-Valeur technique - diversité de la gamme sur la base des catalogue(s) remis - 5 points - qualité des échantillons - 5 points	10 points
2-Qualité de service (40 points) : - moyens humains et techniques dédiés au marché - 5 points - modalités de traitement des commandes, SAV et facturation - 10 points - respect de l'environnement et développement durable - 25 points	40 points
3-Délais de livraison	5 points
4-Prix des prestations selon DQE	45 points

Lot 4 (25166) Articles de menuiseries bois et faux-plafond et **lot 5 (25167)** Matériaux de construction

Critères	Pondération
1-Valeur technique - diversité de la gamme sur la base des catalogue(s) remis	10 points
2-Qualité de service (40 points) : - moyens humains et techniques dédiés au marché - 5 points - modalités de traitement des commandes, SAV et facturation - 10 points - respect de l'environnement et développement durable - 25 points	40 points
3-Délais de livraison	5 points
4-Prix des prestations selon DQE	45 points

Notation des offres :

*Pour le critère prix des prestations :

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT des DQE, selon la formule suivante:

Montant de l'offre moins disante

Note du critère prix = ----- X 35 ou 45 (selon le lot)

Montant de l'offre examinée

*Pour le critère " valeur technique " :

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments de la fiche Qualité de service.

*Pour le critère délai de livraison :

Le délai de livraison sera noté selon la formule suivante :

$$\text{Note du critère délai} = \frac{\text{Délai le plus court}}{\text{Délai de l'offre examinée}} \times 5$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées sur les indications portées dans le bordereau des prix unitaires / détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 – Négociation éventuelle

Sans objet.

8. Renseignements complémentaires

8.1 - Points de contact

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Ville se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

Le service de la Commande Publique de la Ville est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique
Tél : 02 97 02 22 64
achats@lorient.bzh

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.